

### DEPARTEMENT DE L'EURE Arrondissement des Andelys Canton de Pacy sur Eure



### MAIRIE d'Houlbec-Cocherel

Arrêté municipal N° HC-2025-39
Branchement individuel Enedis et réalisation de tranchées
7 Clos des Marguerites
Du 01/12/25 pour une durée de 30 jours

#### LE MAIRE D'HOULBEC-COCHEREL

- VU la loi modifiée nº 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
- VU le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28;
- VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6;
- VU l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière,
- VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;
- VU la demande formulée par l'entreprise SPIE CityNetworks rue du Bois des Coutures 76410 CLÉON;
- Considérant qu'en raison des travaux pour le branchement individuel d'Enedis ainsi que la réalisation de tranchées, la circulation sera alternée dans les deux sens de circulation manuellement avec un empiétement sur la chaussée et une vitesse limitée à 30 km/h au 7 Clos des Marguerites du 1 décembre pour une durée de 30 jours.

# ARRÊTE

- **ARTICLE 1**: A partir du 1<sup>er</sup> décembre pour une durée de 30 jours, la circulation sera alternée dans les deux sens manuellement avec un empiétement sur la chaussée et une vitesse limitée à 30 km/h au 7 Clos des Marguerites afin de faciliter les travaux.
- ARTICLE 2 : Nonobstant les dates fixées à l'article 1 er, ces dispositions d'exploitation de la circulation cesseront à la fin effective de l'évènement, concrétisée par la levée de la signalisation.
- ARTICLE 3: La signalisation de restriction sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par l'entreprise SPIE CityNetworks rue du Bois des Coutures 76410 CLÉON.



### DEPARTEMENT DE L'EURE Arrondissement des Andelys Canton de Pacy sur Eure



### MAIRIE d'Houlbec-Cocherel

ARTICLE 4 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et à chaque extrémité du chantier ainsi que dans la commune d'Houlbec-Cocherel.

ARTICLE 6 : Le Maire et la Gendarmerie de Gaillon sont chargés, chacun en ce qui concerne, l'exécution du présent arrêté.

## Copie sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Gaillon
- Monsieur le Chef du Centre de Secours d'Evreux
- Syndicat de Voirie de Saint-Colombes prés de Vernon
- Monsieur le président de SNA (Seine Normandie Agglomération de Douains)
- L'entreprise SPIE CityNetworks rue du Bois des Coutures 76410 CLÉON

A Houlbec-Cocherel, le 2 1/11/25

Le Maire, Serge FONTAINE

